ensemble

Bulletin d'information de la Communauté de Communes du Volvestre n° 36





Dossier : Le personnel de la Communauté de Communes du Volvestre



Et les pages : Économie, Habitat, Environnement...

Foire de Montesquieu-Volvestre

La Communauté de Communes du Volvestre était présente lors des journées agricoles du Volvestre qui se sont déroulées les 6 et 7 août 2011 à Montesquieu-Volvestre.







Déménagement des Services Techniques

En début d'année, une partie des services techniques a investi les nouveaux locaux, situés avenue de Toulouse à Carbonne. Cet ancien centre d'exploitation EDF qui a été acquis par la Communauté de Communes accueillera progressivement au cours de l'année 2012 l'ensemble du personnel des services techniques.

Petite Enfance : animations de fin d'année





Les enfants lors des spectacles proposés par les cinq crèches et le RAM pour clôturer l'année 2011.

ensemble n° 36
Premier semestre 2012
Bulletin d'information
de la Communauté
de Communes du Volvestre



Le mot du président

sommaire

ensemble
Bulletin semestriel d'information
de la Communauté de Communes du Volvestre
34, av. de Toulouse, BP 9, 31 390 Carbonne.
Tél. : 05 61 90 80 70.
N° 36. Premier semestre 2012 – N° ISSN 1958-3818
Directeur de la publication Guy Hellé, président de la Communauté de Communes du Volvestre
Comité de rédaction Francine Bouffartigue, vice-présidente chargée de la Communication de la Communauté de Communes du Volvestre ; Vanessa Rouzès, directrice de la Communauté de Communes du Volvestre
Conception graphique et conseil éditorial Microsophia Communication. 05 62 71 01 26
Impression Techniprint, Montauban.



Chères concitoyennes,
chers concitoyens

Nous vivons une époque d'incertitude pour la plupart des français, et pour une minorité, une époque de difficultés grandissantes. C'est pourquoi la Communauté de Communes a décidé d'apporter son soutien à différents projets afin que la solidarité ne reste pas un vain mot.

Le premier est notre participation à la création et au fonctionnement d'une épicerie solidaire mise en œuvre par l'Association Escale Sud Toulousain. Nous avons décidé de verser la première année à Escale Sud Toulousain 1€ par habitant et 0,50 € pour les années suivantes. Souhaitons que d'autres Communautés de Communes viennent abonder ce projet.

La Communauté de Communes accompagne également l'arrivée sur notre territoire d'une couveuse d'entreprises. Cela permettra à ceux qui veulent créer leur propre entreprise d'être conseillés et suivis dans de bonnes conditions. Le fait de pouvoir être accompagnés jusqu'au seuil d'activité suffisant laisse à penser que ce sera un gage de réussite et de pérennité. La Communauté de Communes subventionnera le parcours de chaque bénéficiaire du dispositif à hauteur de 1 200 euros et mettra à disposition un bureau pour permettre leur accueil.

Nous sommes encore en début d'année, aussi, je vous présente mes meilleurs vœux, au nom du Conseil Communautaire et en mon nom personnel.

Bona annada



Le Président de la Communauté
de Communes du Volvestre,
Guy Hellé

Présentation des services de la Com

La Communauté de Communes du Volvestre compte 106 agents répartis en 4 pôles principaux :





Direction Générale des Services (DGS)
Vanessa ROUZES

Pôle Administratif
- **Gestion du budget Comptabilité** — Muriel RUQUET, Marina JONCHERAY, Charline DEDIEU (1/2 tps)
- **Gestion des Ressources Humaines** — Sabine RIZZO, Katy DOUCIET
- **Accueil Secrétariat Marchés Publics** — Chantal FERRE, Aline CASSARD

Pôle Économie - Habitat
- **Mission Habitat Développement Economique Touristique** — Olivier MAURIN
- **Animation développement économique** — Marie CONDIS

Pôle Petite Enfance
- **Coordination** — Sandrine DUARTE
- **Animation du R.A.M.** — Leslie CYGLER, Nathalie Cambus
- **Crèche de Saint-Sulpice/Lèze** — 12 agents
- **Crèche de Marquefave** — 10 agents
- **Crèche de Carbonne** — 22 agents
- **Crèche de Rieux-Vtre** — 12 agents
- **Crèche de Montesquieu-Vtre** — 10 agents

Pôle Technique
- **Système d'Information Géographique**
- **Techniciens** — Jean-Marc LETOREY, Osman MAIAS
- **Direction des services techniques** — Serge MARTIN
  - **Adjoint - Services des OM** — Alain LANASPEZE
  - **Ambassadeur du Tri** — Rémi RAMOND
  - **Suivi de travaux de voirie** — André CUNIBERTI
  - **Secrétariat services techniques** — Charline DEDIEU (1/2 tps)
  - **Propreté des bâtiments** — Michel LAVIGNE
  - **Equipe de Collecte** — 14 agents
  - **Déchetteries** — 6 agents
  - **Entretien des véhicules** — Bernard BARTHET

Vanessa ROUZES (DGS)

munauté de Communes du Volvestre

Pôle Administratif

Le Service Ressources Humaines



Le service des ressources humaines travaille en étroite collaboration avec la commission du personnel. Composée d'élus, cette commission statue sur les différentes demandes émises par les agents (demandes de mutation, de mise en disponibilité, demande de régime indemnitaire…) et sur tout sujet d'ordre général touchant directement le personnel. Ce service est placé sous la responsabilité de Sabine Rizzo, assistée de Katy Douciet.

Le service RH gère la carrière des agents ainsi que les formations, les préparations aux concours et les Validation des Acquis de l'Expérience.

Tout agent de la collectivité a accès aux formations. Certaines de ces formations sont obligatoires (formation d'intégration lors de la nomination de l'agent en qualité de stagiaire de la fonction publique – en tout début de carrière, formation lorsque le poste occupé est un poste à responsabilité). D'autres formations sont facultatives. Il s'agit des formations de professionnalisation tout au long de la carrière. L'organisme de formation de référence est le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

De plus, afin de se perfectionner et en vue d'obtenir un diplôme, certains agents suivent des validations d'acquis de l'expérience (VAE). La VAE contribue à la qualification des agents. Elle permet d'améliorer la gestion des compétences dans la collectivité. C'est un outil supplémentaire pour répondre aux attentes et besoins du service et des agents.

Certains agents peuvent également suivre des préparations au concours de la fonction publique ou examens professionnels dispensées par le CNFPT.

Le service des ressources humaines participe à la procédure de notation qui est imposée par le statut de la fonction publique. Ainsi, tout agent titulaire en poste est noté par ses supérieurs hiérarchiques par le biais d'une fiche de notation. Cette procédure de notation est liée à un entretien individuel de chaque agent, effectué en fin d'année.

Il a en charge la paie ainsi que l'accompagnement social des agents par le biais du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

En matière de recrutement, le service RH gère la totalité de la procédure : l'appel d'offre d'emploi, le recensement des candidats, les convocations aux entretiens individuels, les réponses définitives.

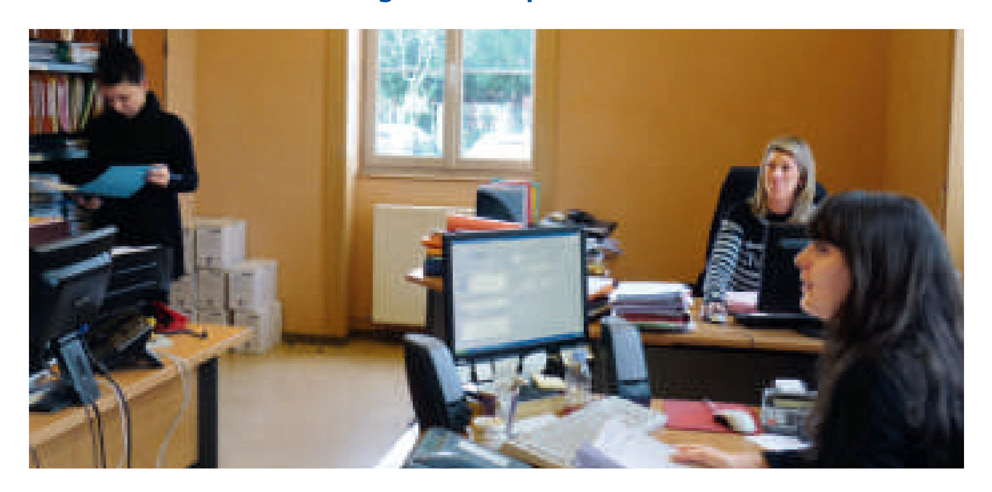
Le service RH gère également les demandes de stage principalement destinées aux structures d'accueil petite enfance.

LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Ayant atteint les 50 agents fin 2007, la Communauté de Communes du Volvestre dispose de son propre CTP depuis 2008.

Cette instance paritaire (élus et personnel en nombre égal) se réunit au minimum 2 fois par an et statue sur l'organisation et le fonctionnement des services, les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leur incidence sur la situation du personnel, les problèmes d'hygiène et de sécurité, le programme annuel de prévention des risques professionnels, les suppressions de postes, les modifications horaires de travail, les taux d'avancements de grade au sein de la collectivité…

Le Service Gestion du Budget et Comptabilité



Les finances intercommunales sont au cœur de toute action communautaire et permettent aux élus de transcrire leurs choix politiques à travers les documents comptables.
Placé sous la responsabilité de Muriel Tlemçani-Ruquet, assistée de Marina Joncheray et Charline Dedieu, ce service est chargé d'apporter son assistance à la préparation des sept budgets intercommunaux et de les exécuter.
Les missions du service peuvent se décliner autour de cinq axes principaux :

Le budget : la préparation budgétaire comprend les étapes de recherche de l'équilibre budgétaire, définition des imputations exactes lors du vote de chaque étape budgétaire, depuis le budget primitif jusqu'au compte administratif, en passant par les différentes décisions modificatives du budget et le débat d'orientation budgétaire. Le budget est entièrement ventilé par service afin d'en faciliter la lecture et de traduire l'ensemble des dépenses et des recettes en termes politiques.
Au cours de l'année, des suivis de consommations des crédits et des encaissements sont réalisés afin de mesurer les écarts entre les prévisions et les réalisations.
En fin d'année, la conformité entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable est vérifiée.

La comptabilité : Marina Joncheray et Charline Dedieu ont chacune en charge le suivi de budgets en particulier. Leur mission principale est la gestion des dépenses et recettes : validation des bons de commandes de l'ensemble des services, engagement des dépenses et recettes, mandatement des dépenses, émission des titres de recettes, suivi des crédits des services, relations avec les fournisseurs, les débiteurs et le Trésor public, ainsi que les déclarations de TVA et FCTVA. Elles gèrent aussi la régie de recettes de la petite enfance et l'actif de la collectivité.

L'analyse financière : il s'agit de la réalisation d'études rétrospectives et prospectives à destination des élus. Ces analyses ont pour objet principal de donner une visibilité à terme des capacités financières de la collectivité.

La gestion de la dette : elle concerne le suivi des emprunts et de la ligne de trésorerie : c'est-à-dire la gestion active de la dette (arbitrage sur les taux et négociation avec les organismes bancaires), mais aussi le suivi quotidien de la trésorerie (arbitrage sur la ligne de trésorerie).

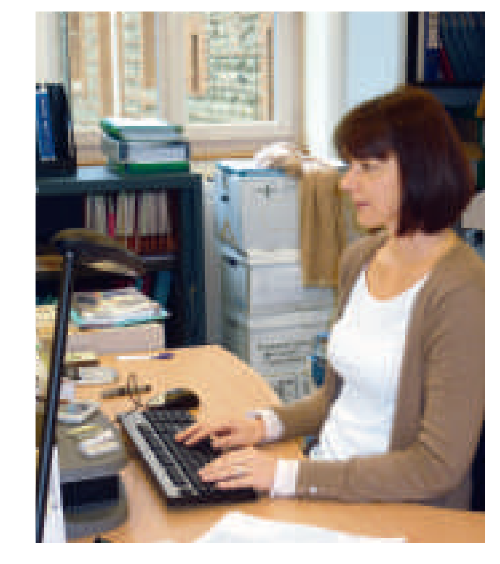
Le suivi des demandes de subventions et de l'exécution financière des marchés publics : le service assure le suivi financier des dossiers de marchés publics et de demandes de subventions auprès des organismes institutionnels.

L'ensemble de ces tâches s'effectue en relation avec Catherine Delsart, Comptable du Trésor Public, seule habilitée à manipuler les fonds intercommunaux.

Le Service Marchés Publics

La Communauté de Communes du Volvestre est soumise, pour ses achats, au code des marchés publics.
Les marchés sont les contrats conclus à titre onéreux pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de travaux, de fournitures ou de services de la collectivité.
L'objectif principal d'un marché public est de répondre à un besoin motivé en respectant les **3 grands principes de la commande publique** :
La liberté d'accès à la commande publique.
L'égalité de traitement des candidats.
La transparence des procédures.
Aline Cassard est en charge de la gestion administrative des marchés publics de la Communauté de Communes du Volvestre.
À titre informatif en 2011, la Communauté de Communes du Volvestre a signé une trentaine de marchés publics soit une gestion de 390 bons de commande.

CONTACT :
du lundi au vendredi :
9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30- 17 h 00
Tel : 05 61 90 80 70 - Taper 7
Fax : 05 61 87 96 82
Courriel : a.cassard@cc-volvestre.fr



Le Service Accueil Secrétariat



Il est **en lien direct avec l'ensemble des services de la Communauté ainsi qu'avec les administrés**.

Chantal Ferré a pour missions :
- L'accueil du public.
- Le secrétariat « classique » : gestion du courrier, enregistrement des factures, rédaction de courriers.
- Le secrétariat des Bureaux et Conseils Communautaires : préparation, envoi, rédaction des comptes rendus, des délibérations…
- La mise à jour, en lien avec les services, du site internet ainsi que la participation à la réalisation de tous les documents de communication.

LES HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi :
9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
Tel : 05 61 90 80 70 - Taper 0
Fax : 05 61 87 96 82
Courriel : contact@cc-volvestre.fr
www.cc-volvestre.fr

Pôle Petite Enfance



Le pôle Petite Enfance compte 67 agents, répartis entre 5 crèches et un Relais d'Assistantes Maternelles.

22 agents travaillent à la crèche de Carbonne pour 45 agréments, 12 à Rieux-Volvestre pour 25 agréments, 10 à Montesquieu-Volvestre pour 20 agréments, 10 à Marquefave pour 20 agréments et 12 à St-Sulpice pour 25 agréments.

Les enfants occupant ces établissements sont pris en charge par des équipes de professionnels de la petite enfance. Chaque structure est encadrée par une directrice et une directrice adjointe.

Ces 5 équipes se composent d'agents titulaires d'un diplôme spécifique de la Petite Enfance (infirmière puéricultrice, auxiliaire de puériculture et éducatrice de jeunes enfants), d'autres ont un Certificat d'Aptitude Professionnel avec une spécialisation dans le domaine de la petite enfance.



Les agents d'entretien et de cuisine ont une formation en lien direct avec leurs missions quotidiennes.

Le Relais d'Assistantes Maternelles est animé par Leslie Cygler, éducatrice de jeunes enfants. Elle propose 5 animations(le matin) sur le territoire et des permanences individuelles tous les après-midi, dans les locaux de la Communauté de Communes.

Sandrine Duarte anime le service et assure la coordination de l'ensemble de ces structures Petite Enfance et de leurs actions afin de garantir un fonctionnement uniforme sur le territoire. Elle est le lien entre les familles, les équipes et les élus.

CONTACTS :
Sandrine Duarte : 05 61 90 99 65
Courriel : s.duarte@cc-volvestre.fr
Leslie Cygler : 05 61 90 99 66
Courriel : l.cygler@cc-volvestre.fr

Pôle Économie / Habitat

Ce pôle, animé par Olivier Maurin et Marie Condis, regroupe les actions menées par la Communauté de Communes dans le domaine de l'économie et de l'habitat.

Le Développement Economique

Le service a notamment en charge le développement de la zone Activestre et l'animation économique du territoire.

Le parc d'activité Activestre

Le service assure l'animation et la promotion de cette zone communautaire, par le biais du site Internet de la Communauté de Communes et d'autres supports de communication. Il accueille et accompagne les porteurs de projets qui souhaitent s'implanter dans le Volvestre.

Il est également chargé de la gestion administrative de l'Hôtel d'Entreprises (gestion des baux) et de l'animation du système de management environnemental de la zone. (certification ISO 14001).

L'animation économique du territoire

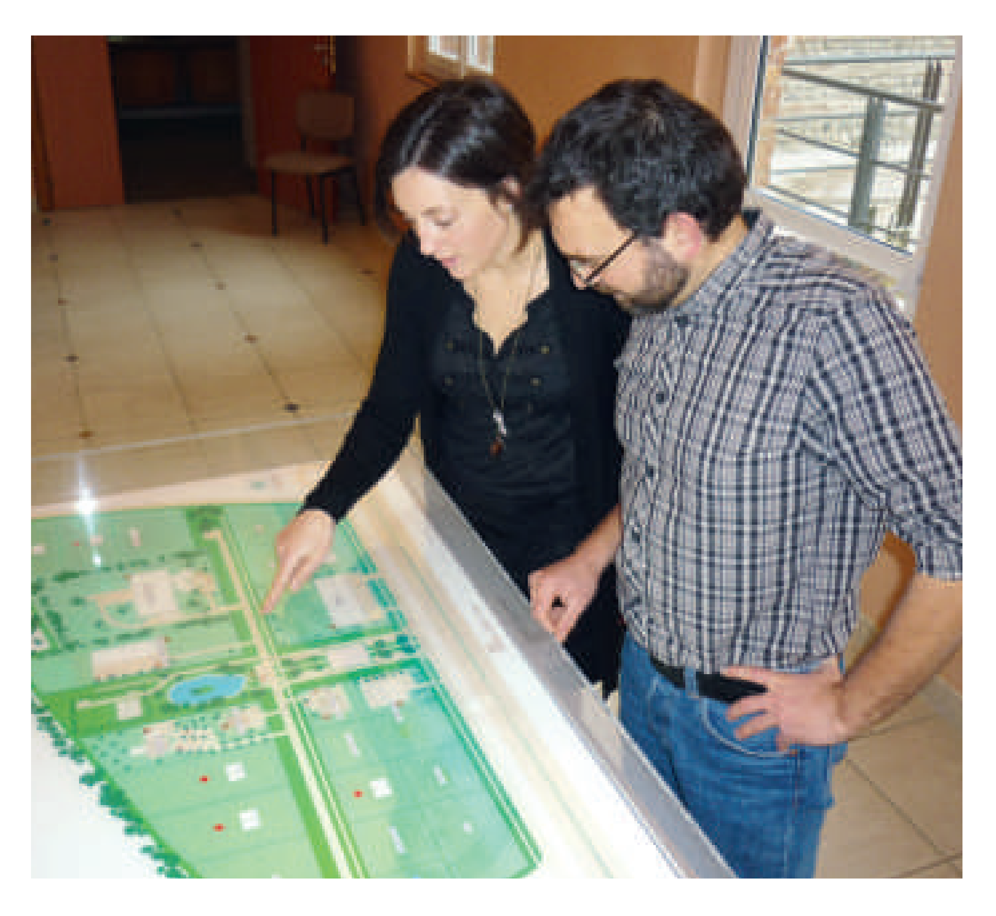
Le service accompagne la création, l'implantation ou la transmission/reprise, le développement des projets d'entreprises artisanales et commerces de proximité, conseille les porteurs de projets et les entreprises.

Il pilote certaines opérations à caractère économique telle que l'extension du bâtiment de la CUMA à Montesquieu-Volvestre et la création d'une couveuse d'entreprise sur le territoire.

La politique touristique

La politique touristique de la Communauté de Communes vise notamment à initier et à coordonner des actions de communication et de promotion à vocation touristique. Dans ce cadre, le service coordonne l'action des acteurs du territoire, à savoir les Offices du tourisme et les professionnels – hébergeurs, restaurateurs, prestataires réunis au sein de l'association « En Volvestre ».

L'objectif est de faire émerger des initiatives fédératrices permettant de structurer l'offre touristique sur le territoire communautaire telles que la création et l'animation d'un site Internet commun aux trois Offices du tourisme, l'édition d'un guide touristique ou la participation à diverses foires et manifestations…



Une réflexion est en cours sur l'intégration d'une compétence aménagement, entretien et gestion de sentiers de randonnées.

L'habitat

Les actions de la Communauté de Communes en matière d'habitat sont coordonnées par Olivier Maurin. Elles comprennent notamment l'animation d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ainsi que la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH).

La mise en place et le suivi du PLH

L'objectif du PLH est de décliner un programme d'action qui permette de développer l'offre de logements (neufs et rénovation du parc ancien) sur le territoire communautaire.

Le service anime la commission d'élus chargée de porter la réflexion, coordonne les contributions des différents partenaires de la Communauté de Communes (services de l'État, du Conseil général, CAF, associations…) et produit tous les documents utiles à la prise de décision des élus.

L'animation de l'OPAH

L'OPAH, qui a été mise en place en 2009, a pour but d'inciter les propriétaires occupants comme les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux d'amélioration dans les logements anciens (plus de 15 ans) : rénovation thermique, adaptation à la perte d'autonomie, sortie d'insalubrité.

Le service assure la coordination des financeurs (Conseil général, ANAH, Région Midi-Pyrénées, CAF, SACICAP) et supervise l'action du PACT de la Haute-Garonne à qui a été confiée l'animation de l'OPAH : permanences hebdomadaires, accueil du public, aide à la constitution des dossiers, recherche de financements complémentaires auprès des caisses de retraite…

CONTACTS :
Olivier MAURIN
Tél. : 05 61 90 80 74
Courriel : o.maurin@cc-volvestre.fr
Marie CONDIS
Tél. : 05 61 90 80 76
Courriel : m.condis@cc-volvestre.fr

Pôle Technique

Les Services Techniques de la Communauté de Communes du Volvestre dirigés par Serge Martin, mettent en œuvre les actions liées aux compétences environnement et voirie de la Communauté de Communes.
Le secrétariat du service est assuré par Charline Dedieu, à mi-temps.

L'environnement

Ce service met en œuvre la politique d'élimination des déchets du territoire et a en charge la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés, sous la responsabilité d'Alain Lanaspeze, technicien.

Les déchetteries
Les six agents exerçant dans les déchetteries de Carbonne et Montesquieu assurent l'accueil, le service et le bon fonctionnement de ces deux sites. Michel Dreuilhe en est le responsable.

Le quai de transfert
Le responsable du quai de transfert, Yannick Peyre, veille au déchargement du contenu des camions de collecte dans un semi-remorque, contrôle la qualité du tri pour la collecte sélective et prépare le transport des déchets vers leur centre de valorisation.

La collecte
Les agents de collecte ou rippeurs assurent quotidiennement, sous la responsabilité de Bernard Dedieu, l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ils ont entre autres missions l'entretien des récup 'verres et la collecte des objets encombrants, organisée deux fois par an.

L'ambassadeur du tri
Rémi Ramond, ambassadeur du tri, a pour mission de conseiller et répondre aux interrogations des usagers, professionnels et particuliers, concernant le tri sélectif, l'enlèvement des ordures ménagères, la récupération du verre et le compostage.

L'atelier mécanique
Le mécanicien, Bernard Barthet, a en charge l'entretien et la maintenance du parc de véhicules de la Communauté de Communes, à savoir les bennes à ordures ménagères, les véhicules légers, les camions, ou encore les tractopelles.

Le SIG

Le système d'information géographique (SIG) communautaire, géré par un technicien, est un outil informatique permettant d'organiser, présenter et analyser des données et informations géographiques, ainsi que de produire des plans et cartes.
Il s'agit d'un outil d'aide à la décision mis en œuvre par la Communauté de Communes au profit de ses services ainsi que de l'ensemble de ses communes membres.

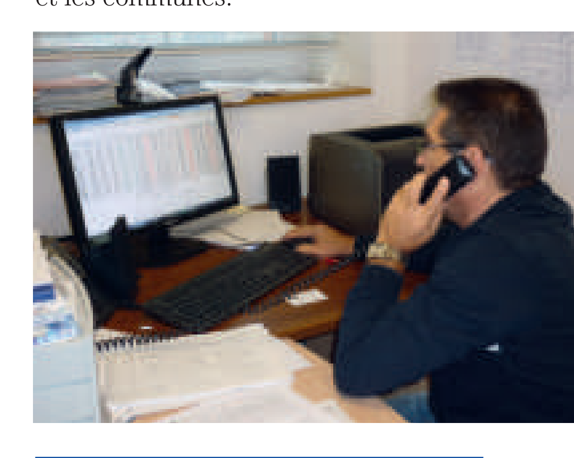
L'entretien des locaux

Michel Lavigne assure l'entretien des bâtiments du siège de la Communauté de communes, du centre technique et des locaux affectés au service de collecte.



La voirie

La Communauté de Communes du Volvestre a pour compétence la création, l'aménagement et l'entretien de certains ouvrages de voirie communale ainsi que la réalisation de travaux de voirie pour le compte des communes membres dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage.
Dans ce cadre, André Cuniberti, technicien, suit la réalisation des travaux d'aménagement ou d'entretien, en lien avec le maître d'œuvre, les entreprises et les communes.



SERVICES TECHNIQUES
CONTACTS :
Tel : 05-61-90-80-70 taper 2
Fax : 05-61-87-96-82
Courriel : contact@cc-volvestre.fr

Parc d'activités Activestre : l'extension à l'étude

Le cabinet CACG a été retenu en décembre 2011 afin de mener une étude préliminaire pour l'opération d'extension d'Activestre. Le périmètre d'étude porte sur les 25 ha à l'Est et à l'Ouest du Parc d'activités. Ce foncier est aujourd'hui maîtrisé en totalité par la Communauté de Communes.



Atelier de découpe de la CUMA

Trop à l'étroit dans ses locaux actuels, la CUMA de découpe souhaite se rapprocher de la CUMA des producteurs de gras située à Montesquieu-Volvestre. La CUMA de découpe a sollicité la Communauté de Communes pour porter ce projet de construction d'un atelier de 200 m² qui sera relié au bâtiment existant. Au mois de septembre 2011, M. Biau, architecte, a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de ce projet d'atelier de transformation, de découpe et de salaison de viandes.

QU'EST-CE QU'UNE COUVEUSE ?

Apprendre à entreprendre en couveuse… pour réussir son entreprise

Tester un projet en toute sécurité : la couveuse permet aux entrepreneurs d'acheter et de vendre sans s'immatriculer et de créer une entreprise, après s'être entraîné au métier de chef d'entreprise et avoir atteint les conditions de viabilité de son activité.

Apprendre à entreprendre dans les conditions réelles du métier de chef d'entreprise : un consultant est à leurs côtés pour une "création accompagnée".

Générer des revenus : les entrepreneurs peuvent facturer et prendre leur envol lorsque l'entreprise a atteint un seuil d'activité suffisant.

Créer son emploi : à l'issue de la période de test, 80 % des entrepreneurs à l'essai créent leur activité ou retrouvent un emploi.

Contact BGE :
Mme Céline FAUVEL
Tel : 05 61 61 45 00

Couveuse d'entreprises

La Communauté de Communes du Volvestre met en œuvre, dans le cadre de ses compétences, une politique active de développement économique sur son territoire afin de permettre à chaque habitant de vivre et travailler « au pays ».
Favoriser la création/reprise d'entreprises constitue l'un des axes de cette politique. C'est le métier de BGE (voir encadré ci-contre) depuis 30 ans de favoriser les initiatives économiques (création d'entreprises et d'emplois) au cœur des territoires.
En 1999 naissait la première Couveuse de Haute Garonne dans l'agglomération Toulousaine. Aujourd'hui, la Couveuse du Grand Muretain ouvre ses portes dans le centre du département de la Haute-Garonne et notamment à Carbonne grâce au soutien de la Communauté de Communes du Volvestre.



Signature de la Convention de partenariat – 1er septembre 2011
En présence de Guy Hellé, Président de la Communauté de Communes, Bernard Bros, Vice-Président en charge du développement économique, Jean Antoine Loiseau président de BGE, et Thibaut Cordonnier, responsable de la couveuse

Un nouveau programme local de l'habitat pour le Volvestre

A l'issue d'un premier PLH conduit entre 2004 et 2010, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat.
Un Comité de pilotage a été installé en septembre 2011. Il réunit les différents partenaires de la Communauté de Communes : l'Etat, le Conseil général, les bailleurs sociaux, les financeurs, la CAF, les associations…
La démarche, qui s'étendra sur un an, mettra l'accent sur l'échange et la concertation, afin de parvenir à un programme partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.
L'accès des jeunes au logement, l'adaptation du parc aux besoins liés au vieillissement, la reconquête des bourgs-centres ou encore le développement de l'offre locative à loyers maîtrisés constituent les principaux enjeux auxquels devra répondre le futur PLH.



PLH MODE D'EMPLOI :

Le Programme Local de l'Habitat est un instrument de planification et de programmation qui définit pour une période de 5 ans minimum les orientations à mettre en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins de logements des habitants.
Les objectifs généraux du futur PLH seront de :

- répondre aux besoins de logements des habitants du territoire ;
- accompagner le développement de la Communauté de Communes en favorisant l'accueil des populations nouvelles ;
- permettre à chacun de choisir son logement pour développer son projet de vie dans le Volvestre ;
- résoudre les problèmes de précarité et d'exclusion liés au logement.

QUI ASSURE L'ÉLABORATION DU PLH ?

Afin de conserver la totale maîtrise de toute la phase d'élaboration du PLH, les élus communautaires ont souhaité que ce travail soit conduit en régie par le pôle habitat de la Communauté de Communes.
Les responsables du projet restent donc en contact permanent avec le territoire, à l'écoute des élus comme des acteurs locaux du logement, qu'il s'agisse des associations ou des services sociaux.

QUELLE FORME PRENDRA LE PLH ?

Le PLH comprend trois phases distinctes :

- Une phase de diagnostic ;
- Une phase de définition des orientations ;
- Une phase d'élaboration du programme d'actions.

À l'issue de ces trois phases, le programme d'actions sera décliné en fiches thématiques qui identifieront chacune :

- les objectifs à réaliser ;
- les moyens techniques, humains et financiers à mobiliser ;
- les partenariats à établir.

Une évaluation régulière du niveau d'avancement du programme sera faite, notamment au regard des objectifs annuels de production de logements neufs et de rénovation de logements anciens.

QUAND LE PLH SERA-T-IL OPÉRATIONNEL ?

L'élaboration du projet de PLH prendra entre 8 et 12 mois. Une fois ce projet adopté par la Communauté de Communes, l'ensemble des communes adhérentes seront appelées à se prononcer, puis le Préfet sera saisi pour avis. À l'issue de cette procédure, le PLH deviendra exécutoire.

Pour une meilleure gestion de la collecte des déchets ménagers

Une étude d'optimisation a été réalisée par la Communauté de Communes dans le souci d'adapter au mieux la gestion des déchets aux contraintes du territoire, à la réglementation et aux besoins des usagers.
Cette étude a permis de diagnostiquer différents points à améliorer. Les bilans sur le terrain ont notamment montré que sur certains secteurs le taux de remplissage et la fréquence des collectes pouvaient être optimisés.
Les circuits des collectes ont été révisés en conséquence et des modifications sont intervenues dans l'organisation depuis le 5 décembre 2011.

Les objectifs poursuivis:

- **Mieux préserver l'environnement et le cadre de vie.**
- **Maîtriser les coûts.**

Cela permettra de limiter l'augmentation de la TEOM qui représente 66 % du coût de la gestion des déchets. (La plupart des collectivités font supporter l'ensemble du coût par la TEOM).

Quelques chiffres:

Le budget global relatif aux déchets ménagers est de 1 621 084 euros.
La collecte représente 50 % de ce budget.
Le tonnage collecté par an est de 4 450 tonnes d'ordures ménagères et de 1 100 tonnes de recyclables.
Rappel des nouveaux circuits et plannings de collecte (voir page 14). ❐

Propreté et présentation des conteneurs de la Communauté de Communes du Volvestre

Comme nous le rappelle Alain Lanaspeze, responsable des collectes et des déchetteries, la Communauté de Communes met à la disposition des usagers gratuitement des conteneurs pour la collecte des déchets ménagers (bacs gris et bacs jaunes). La propreté de ces conteneurs est à la charge des usagers. La présentation du conteneur doit se faire la veille au soir du jour de ramassage et les bacs doivent être impérativement rentrés le jour même.
Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre les services de la Communauté de Communes du Volvestre au 05 61 90 80 70 ou par courriel contact@cc-volvestre.fr. ❐



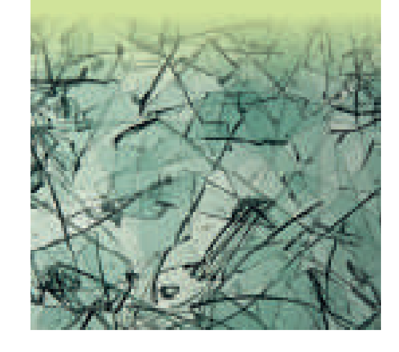
Modification du règlement de la redevance spéciale pour les déchets professionnels

Après un an de fonctionnement et en raison des différentes observations faites sur le terrain et à l'occasion du suivi des dossiers, il est apparu nécessaire de modifier le règlement :
D'une part le mode de facturation évolue et passe à partir de juin 2012 d'une facturation biannuelle **en une seule facture annuelle**. Cette facture couvrira la période allant de la première semaine pleine de juillet de l'année à la semaine commençant le dernier lundi de juin de l'année suivante.
D'autre part, le Conseil Communautaire fixera désormais annuellement le tarif de la Redevance Spéciale, au plus tard le 30 juin, en fonction du coût des prestations de collecte, de traitement et de gestion du service de l'année précédente.
Exceptionnellement, pour la première période 2012 (du 02/01/2012 au 01/07/2012), une facture correspondant à cette période sera établie, selon le tarif voté le 22 décembre dernier et fixé à 0,0325 € / litre / an. Ce tarif a été déterminé en fonction des données financières de 2010.
De plus, concernant les changements de situation en cours d'année, le calcul du montant de la Redevance Spéciale s'effectuera au prorata des semaines.
De même, si le producteur n'est pas redevable de la Redevance Spéciale sur la totalité de l'année, et s'il bénéficie d'une déduction de TEOM, le montant déduit sera calculé proportionnellement à la période d'application de la Redevance Spéciale sur l'année.

Pour plus de détails sur ces modifications, les services techniques se tiennent à votre disposition au 05 61 90 80 70 ou par courriel contact@cc-volvestre.fr. ❐

VERRE

La verrerie ouvrière d'Albi (VOA) qui recycle le verre collecté sur notre territoire nous a alerté à plusieurs reprises sur la qualité du verre récupéré dans le Volvestre.
En effet, elle nous a signalé la présence récurrente de verre plat, c'est-à-dire de verre à vitre dans les récup'verres. Nous vous rappelons que ce verre à vitre doit être déposé à la déchetterie de Montesquieu ou de Carbonne afin qu'il soit valorisé correctement et qu'il ne pollue pas les différents récup 'verres.
Il est important de savoir que le verre est un matériau d'emballage recyclable à 100 % et à l'infini sans qu'il perde ses qualités intrinsèques. En faisant fondre une tonne de verre collecté, on obtient une tonne de verre de même qualité. D'où l'importance d'un tri de qualité pour le verre collecté sur nos différents points d'apports volontaires.
Nous vous reprécisons donc les consignes de tri pour les colonnes à verre, dans lesquelles doit être uniquement déposé du verre d'emballages :
bouteilles, flacons, bocaux et pots



Que déposer dans le récup'verre?

UNIQUEMENT

Bouteilles, pots, bocaux en verre

SURTOUT PAS

de verre plat (vitres),
de verre d'écrans,
de vaisselle,
d'ampoules,
de faïence et
carrelage,
de terre cuite…

J'apporte ce type de déchets à la déchetterie
Carbonne ou
Montesquieu
8h30 – 12h00
14h00 – 18h00
du mardi au samedi

Volvestre

Un doute, une question?
Contactez la Communauté de Communes du Volvestre
34, avenue de Toulouse – BP 9 – 31390 CARBONNE

Tel : 05.61.90.80.70
Fax : 05.61.87.96.82
contact@cc-volvestre.fr

DATES ENCOMBRANTS 2012

3 février/14 septembre	Castagnac, Canens, Latour, Lapeyrere, Massabrac
10 février/21 septembre	Gouzens, Lahitère, Montbrun-Bocage, Saint-Christaud
17 février/28 septembre	Montesquieu-Volvestre
24 février/5 octobre	Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Rieux-Volvestre
2 mars/12 octobre	Lavelanet, Saint-Julien, Salles-sur-Garonne
9 mars/19 octobre	Bax, Lacaugne, Latrape, Mailholas
16 mars/26 octobre	Carbonne
23 mars/9 novembre	Marquefave, Montaut, Montgazin
30 mars/16 novembre	Saint Sulpice
6 avril/23 novembre	Lafitte-Vigordane, Peyssies, Bois-de-la-Pierre

Optimisation des collectes

La modification de l'organisation de collecte, suite à l'étude d'optimisation menée par la Communauté de Communes, a démarré le 5 décembre dernier. Une information a été distribuée dans les 9 660 foyers du territoire. (cf article page 12) ❒

Communes	Bac gris	Communes	Bac jaune	
	Jour de collecte		semaine	Jour de collecte
Bax	vendredi	Bax	impaire	mardi
Bois de la Pierre	mardi	Bois de la Pierre	paire	lundi
Canens	vendredi	Canens	paire	lundi
Carbonne		Carbonne		
- bourg	mardi et vendredi	- Ville et écarts secteur Terrasse, rue des chenes, Laspeyreres	impaire	mercredi
- Ville SAUF bourg et écarts secteur Terrasse, rue des chenes, Laspeyreres	mercredi			
- écarts secteur Terrasse, rue des chenes, Laspeyreres	mercredi	- écarts secteur Terrasse, rue des chenes, Laspeyreres	impaire	lundi
- RD + RG (écarts)	mercredi	- RD + RG (écarts)	impaire	jeudi
Castagnac	vendredi	Castagnac	paire	lundi
Gensac sur Garonne	mercredi	Gensac sur Garonne	paire	mardi
Goutevernisse	mercredi	Goutevernisse	paire	mardi
Gouzens	jeudi	Gouzens	impaire	lundi
Lacaugne	vendredi	Lacaugne	impaire	mardi
Lafitte-Vigordane	lundi	Lafitte-Vigordane	impaire	mardi
Lahitère	jeudi	Lahitère	impaire	lundi
Lapeyrère	vendredi	Lapeyrère	paire	lundi
Latour	vendredi	Latour	paire	lundi
Latrape	vendredi	Latrape	impaire	mardi
Lavelanet de Comminges	jeudi	Lavelanet de Comminges	paire	mardi
Mailholas	vendredi	Mailholas	impaire	mardi
Marquefave		Marquefave		
- bourg	mardi et vendredi	- ville	paire	mercredi
- ville SAUF bourg	lundi			
- secteur L'Houm, Manaud, Canaouèro, Escanat	lundi	- secteur L'Houm, Manaud, Canaouèro, Escanat	impaire	mardi
- écarts RD + RG SAUF secteur L'Houm, Manaud, Canaouèro, Escanat	lundi	- écarts RD + RG SAUF secteur L'Houm, Manaud, Canaouèro, Escanat	impaire	vendredi
Massabrac	vendredi	Massabrac	paire	lundi
Montaut - totalité SAUF Labat, Borde-Blnache, Pratviel	lundi	Montaut - totalité SAUF Labat, Borde-Blnache, Pratviel	impaire	vendredi
- secteur Labat, Borde-Blnache, Pratviel	mardi	- secteur Labat, Borde-Blnache, Pratviel	paire	jeudi
Montbrun-Bocage	jeudi	Montbrun-Bocage	impaire	lundi
Montesquieu Volvestre		Montesquieu Volvestre		
- bourg	mardi et vendredi	- Ville	paire	vendredi
- Ville SAUF bourg	jeudi			
- RG	jeudi	- RG	impaire	lundi
- RD + route de Latour	vendredi	- RD + route de Latour	paire	lundi
- Lamarque, Peyfiole, Lourguil, Bonis, Rebequet	jeudi	- Lamarque, Peyfiole, Lourguil, Bonis, Rebequet	impaire	lundi
- Argain, Maoure, Piques	jeudi	- Argain, Maoure, Piques	impaire	lundi
- Pouticayre, Mounet, Brancaou, La merre, Pigail, Labesque	jeudi	- Pouticayre, Mounet, Brancaou, La merre, Pigail, Labesque	impaire	lundi
Montgazin	lundi	Montgazin	impaire	vendredi
Peyssies	mardi	Peyssies	paire	lundi
Rieux-Volvestre		Rieux-Volvestre		
- bourg	mardi et vendredi	- Ville	paire	mercredi
- Ville SAUF bourg	lundi			
- écarts campagne SAUF le Chapitre,Heouré, le château d'eau, Lagrange et la Coque, SAUF secteurs Seglane, Sabatère, Bouscas et SAUF secteurs Manan, Le Tussot, Labesse, Beauregard	lundi	- écarts campagne SAUF le Chapitre,Heouré,le château d'eau, Lagrange et la Coque, SAUF secteurs Seglane, Sabatère, Bouscas et SAUF secteurs Manan, Le Tussot, Labesse, Beauregard	impaire	mardi
- le Chapitre, Heouré, le château d'eau, Lagrange, la Coque	lundi	- le Chapitre, Heouré, le château d'eau, Lagrange, la Coque	impaire	lundi
- Seglane, Sabatère, Bouscas,	lundi	- Seglane, Sabatère, Bouscas,	paire	mardi
- Manan, Le Tussot, Labesse, Beauregard	mercredi	- Manan, Le Tussot, Labesse, Beauregard	paire	mardi
Saint-Christaud	mercredi	Saint-Christaud	paire	mardi
Saint-Julien	jeudi	Saint-Julien	paire	mardi
Saint-Sulpice sur Lèze		Saint-Sulpice sur Lèze		
- bourg	mardi et vendredi	- totalité	paire	jeudi
- totalité SAUF bourg	mardi			
Salles sur Garonne	mardi	Salles sur Garonne	paire	lundi

Ce planning est susceptible d'être ajusté.

Rappel : - Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte
- Semaine **PAIRE** = semaines 2, 4, 6, 8 … 52 (semaines du calendrier). Semaine **IMPAIRE** = semaines 1, 3, 5, 7 … 51 (semaines du calendrier).
- Bourg = cœur de ville - Ville = intérieur des panneaux d'agglomération

Les cartes des circuits sont à votre disposition dans chaque mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes du Volvestre : www.cc-volvestre.fr

Épicerie Solidaire

Créées dans les années 90 pour compléter le dispositif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, elles sont aujourd'hui plus de 500 en France et leur nombre continue de croître. 75 % d'entre elles sont associatives.

L'une d'entre elles est sur le point de voir le jour sur notre territoire à Rieux-Volvestre, grâce à l'Association Escale Sud Toulousain. Rencontre avec Bernard Aubert, Président de cette association porteuse du projet.



Le Président et des membres de l'association lors d'une réunion de chantier.

Comment est née l'Association ?

Elle est issue de la volonté de bénévoles d'associations humanitaires locales, soutenue par des bénévoles et des élus. Elle répond à l'attente d'une population en situation de précarité. L'Association Escale Sud Toulousain est sur le point de voir aboutir un projet sur lequel elle travaille depuis déjà près de 2 ans.

Quels en sont les objectifs ?

Assurer pour un faible coût une diversité et une aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, mais sans les placer en position d'assistées
Faciliter à ces personnes la réalisation en un temps donné de projets de remise à niveau financier (par exemple pouvoir faire réparer rapidement la voiture indispensable pour se rendre au travail
Créer des ateliers et un lieu d'échanges, de rencontre et d'information pour favoriser une insertion socioprofessionnelle
Être l'un des acteurs du réseau social du secteur géographique

Le périmètre d'actions

L'Association Escale Sud Toulousain démarrera son action sur le périmètre de la Communauté de Communes du Volvestre. L'objectif sera ensuite d'étendre son intervention.

Le public visé

Il s'agit d'un public en situation de précarité aggravée par un « accident de la vie » qui doit disposer d'un minimum de ressources lui permettant d'acheter à bas prix les denrées alimentaires et les produits d'hygiène et d'entretien qui lui sont nécessaires. Ces personnes seront reçues par un travailleur social, spécialisé en économie sociale et familiale, qui étudiera avec chaque demandeur son « reste à vivre » et son projet de remise à niveau financier.
Une première étude menée par les travailleurs sociaux du secteur a montré en 2009 que 30 à 50 familles seraient concernées dès le démarrage, soit près de 150 personnes dont une bonne proportion d'enfants. Enfin, l'arrivée de nouveaux chômeurs en fin de droits se fait déjà sentir dans le secteur d'intervention d'Escale. D'ores et déjà, ce nombre doit se situer actuellement de 70 à 90 familles, soit environ 200 à 300 personnes et il est à craindre que cette demande augmentera encore dans les mois à venir.

Les conditions d'admission

Toute demande d'admission à l'épicerie sociale et solidaire sera prononcée par une commission d'admission qui comportera un ou des représentants d'escale, un travailleur social, un élu local, un représentant institutionnel et une personne extérieure à l'épicerie.
Toute demande sera précédée d'un entretien approfondi entre le travailleur social d'Escale et le demandeur. Il s'agira de cerner avec lui son projet personnel. Ce projet doit rester le sien et cet entretien préalable vise seulement à l'aider à le formaliser. Pendant la période du bénéfice de l'accès à l'épicerie sociale et solidaire, une évaluation progressive sera effectuée par le travailleur social et le bénéficiaire. Un bilan sera réalisé en fin de période.

Les prix des denrées

Les prix des denrées alimentaires mis à la disposition des bénéficiaires seront à trois niveaux :

- 10 % de la valeur mercuriale des produits s'ils viennent de la banque alimentaire, d'ADN* ou d'un autre organisme du même type ;
  ADN : Agence du don en nature
- 20 % de leur valeur mercuriale s'ils viennent des grandes surfaces ou de petits producteurs locaux ;
- 30 % de la valeur mercuriale pour les produits d'hygiène et d'entretien achetés par l'épicerie.

Le local

Le local, d'un peu plus de 200 mètres carrés, appartenant au Sivom de Rieux Volvestre, a été loué pour un montant de 2 400 € annuel. Ce local a nécessité des travaux d'aménagement, de remise en propreté et de mise aux normes de sécurité.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'association de 1 € par habitant la première année puis 0,50 € par la suite à condition que l'ensemble des collectivités bénéficiant de ce service délibèrent elles aussi dans le même sens.



La Communauté de Communes du Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

34, av. de Toulouse, BP 9,
31 390 Carbonne.
Horaires : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Tél. : 05 61 90 80 70.
Fax : 05 61 87 96 82.
www : www.cc-volvestre.fr
@ : contact@cc-volvestre.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Comme pour toutes les assemblées d'élus, les débats du conseil communautaire sont publics et chacun peut y assister. Ils ont lieu le quatrième jeudi du mois, à 21 h, au siège de la Communauté de Communes.

À VOTRE SERVICE

Cinq crèches

Carbonne, Marquefave, Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre, Saint-Sulpice-sur-Lèze.
Renseignements : service Petite Enfance, 05 61 90 99 65.

Deux déchetteries

Heures d'ouverture au public : du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.
Fermé dimanche et lundi.
Déchetteries :
– Carbonne : 05 61 87 80 81.
– Montesquieu : 05 61 90 69 08.

27 communes, 20 075 habitants, 357 km²

BAX
Tél./fax : 05 61 87 14 41
Maire : Philippe Bedel
Horaires : jeudi 14 h-16 h
@ : mairiebax@free.fr
www : http://mairiebax.free.fr

BOIS-DE-LA-PIERRE
Tél. : 05 61 87 86 08
Fax : 05 61 87 96 12
Maire : Pierre Cena
Horaires : lundi 13 h 30-16 h 30, mercredi 13 h-17 h 30, vendredi 9 h-12 h 30
@ : mairie.boisdelapierre@persoaltitudetelecom. fr

CANENS
Tél. : 05 61 90 37 66
Fax : 05 61 90 15 03
Maire : Yann Le Chevalier
Horaires : mardi 9 h-12 h, 14 h-17 h, samedi 9 h-12 h
@ : mairie. canens @orange. fr

CARBONNE
Tél. : 05 61 87 80 03
Fax : 05 61 87 47 51
Maire : Guy Hellé
Horaires : lundi au vendredi, 8 h 30-12 h 30, 14 h-17 h, samedi 8 h 30-12 h 30
@ : accueil@ville-carbonne.fr
www : www.ville-carbonne.fr

CASTAGNAC
Tél. : 05 61 90 37 66
Fax : 05 61 90 15 03
Maire : Maurice Galy
Horaires : mardi 9 h-12 h, 14 h-17 h, samedi 9 h-12 h
@ : mairie. castagnac @orange. fr

GENSAC-SUR-GARONNE
Tél. : 05 61 90 21 54
Fax : 05 61 90 41 88
Maire : Henri Devic
Horaires : mardi 14 h-18 h, vendredi 18 h-19 h
@ : mairie. gensac. sur. garonne@wanadoo.fr

GOUTEVERNISSE
Tél. : 05 61 90 08 61
Fax : 05 61 87 55 43
Maire : Valérie Malet
Horaires : mardi, jeudi 14 h-17 h
@ : mairie-de-goutevernisse@alsatis.net

GOUZENS
Tél. : 05 61 90 23 26
Fax : 05 61 90 23 26
Maire : Robert Michel
Horaires : lundi 10 h-11 h
@ : gouzens@wanadoo.fr

LACAUGNE
Tél. : 05 61 87 86 98
Maire : Françoise Dedieu-Casties
Horaires : lundi, mercredi 14 h-18 h
@ : mairiedelacaugne@orange.fr

LAFITTE-VIGORDANE
Tél./fax : 05 61 87 83 32
Maire : François Gouazé
Horaires : mardi au samedi 8 h-12 h ; mardi, jeudi, vendredi 14 h-17 h
@ : lafitte-vigordane @wanadoo. fr

LAPEYRÈRE
Tél./fax : 05 61 90 23 52
Maire : Claude Valette
Horaires : lundi 13 h-16 h
@ : mairielapeyrere @orange. fr

LATOUR
Tél./fax : 05 61 90 22 48
Maire : Michèle Dupont
Horaires : mercredi 14 h-16 h
@ : mairie-latour2 @wanadoo. fr

LATRAPE
Tél./fax : 05 61 87 61 02
Maire : Jean-Louis Séguela
Horaires : mardi, vendredi 15 h-18 h
@ : mairiedelatrape @orange. fr

LAVELANET-DE-COMMINGES
Tél. : 05 61 87 63 23
Fax : 05 61 87 89 29
Maire : Evelyne Delavergne
Horaires : mardi, mercredi, vendredi 14 h-18 h
@ : mairie-lavelanet-de-comminges @wanadoo. fr

MAILHOLAS
Tél. : 05 61 87 18 05
ou Sivom de Rieux : 05 61 90 87 22
Maire : Gérard Carrère
Horaires : mardi, jeudi 9 h-12 h au Sivom de Rieux

MARQUEFAVE
Tél./fax : 05 61 87 85 13
Maire : Jean-Claude César
Horaires : lundi au samedi 8 h 30-12 h 15, mardi au vendredi 14 h-17 h
@ : contacts@marquefave.fr
www : www.marquefave.fr

MASSABRAC
Tél. : 05 61 90 37 66
Fax : 05 61 90 15 03
Maire : Jean-Louis Gay
Horaires : mardi 9 h-12 h et 14 h-17 h, samedi 9 h-12 h
@ : mairie.massabrac@orange.fr

MONTAUT
Tél. : 05 61 87 41 68
Fax : 05 61 87 41 68
Maire : Robert Delmas
Horaires : mardi, mercredi 9 h-12 h, mardi 14 h-18 h, jeudi 14 h-17 h, vendredi 13 h 30-17 h (permanence téléphonique : jeudi 8 h 30-12 h)
@ : mairie-montaut31 @wanadoo. fr

MONTBRUN-BOCAGE
Tél./fax : 05 61 98 10 82
Maire : Christian Séneclause
Horaires : lundi au jeudi 9 h-12 h, mardi et jeudi 13 h 30-16 h 30
@ : commune-montbrun-bocage @wanadoo. fr

MONTESQUIEU-VOLVESTRE
Tél. : 05 61 98 43 43
Fax : 05 61 90 40 31
Maire : Henri Déjean
Horaires : tous les jours 8 h 30-12 h, 13 h 30-17 h, samedi 9 h-12 h
@ : mairie. montesquieuvolvestre@orange-business.fr
www : www.mairie-montesquieu-volvestre.fr

MONTGAZIN
Tél./fax : 05 61 97 35 30
Maire : Paul Benazet
Horaires : mardi 17 h 30-20 h 30
@ : commune-de-montgazin@orange.fr

PEYSSIES
Tél. : 05 61 87 88 04
Fax : 05 61 87 26 47
Maire : Daniel Grycza
Horaires : mardi, jeudi, samedi 9 h-12 h, vendredi 14 h à 18 h
@ : mairie-peyssies2@wanadoo.fr

RIEUX-VOLVESTRE
Tél. : 05 61 98 46 46
Fax : 05 61 98 46 41
ou 05 61 98 46 10
Maire : Maryse Vezat
Horaires : mardi au samedi 9 h-12 h, lundi au vendredi 14 h-16 h 30
@ : mairie. rieux.31@wanadoo. fr

SAINT-CHRISTAUD
Tél./fax : 05 61 97 15 90
Maire : Pierre Ferrage
Horaires : lundi 14 h-18 h, vendredi 9 h-12 h, 14 h-17 h
@ : mairie.stchristaud@perso.altitudetelecom.fr

SAINT-JULIEN
Tél. : 05 61 87 61 25
Fax : 05 61 87 15 05
Maire : Patrick Lefebvre
Horaires : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi 9 h-12 h 30, lundi, mardi, jeudi, vendredi 14 h-18 h 30
@ : saint-julien. mairie@wanadoo.fr

SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE
Tél. : 05 61 97 34 98
Fax : 05 61 97 36 30
Maire : Colette Suzanne
Horaires : tous les jours 9 h-12 h 30, 14 h-16 h, samedi 9 h-12 h
@ : stsulpice.leze@wanadoo.fr
www : www.stsulpicesurleze.fr

SALLES-SUR-GARONNE
Tél./fax : 05 61 87 13 04
Maire : Jean-Louis Halioua
Horaires : mardi, vendredi, samedi 9 h-12 h
@ : mairie.salles@wanadoo.fr
www : www.mairie.de.salles.free.fr